

Conférence IARU Région 1 de Vienne

La conférence intermédiaire IARU région 1 se tient à Vienne en Autriche ces 16 et 17 avril 2016 avec des représentants des sociétés nationales radioamateur de la région 1 (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Russie et Asie Centrale). La France est représentée par F4GKR, F6ETI, F6FHV et F5NED qui participent aux travaux des comités C4 (HF), C5 (VHF) et C7 (CEM).

Comité C5 – VHF et au-delà

La réunion du comité C5 a commencé ce samedi matin à 8h30 avec un agenda très chargé et 42 points sont à traiter dans la journée.





Discussions du matin

Logiciels de traitement des logs (« robots ») pour les contests

Le logiciel financé et utilisé par l'IARU a été largement amélioré, la majorité des bugs a été corrigée.

Mise à jour et simplifications pour la bande 2M – Portion 144.000 à 144.400

Des discussions doivent être engagées d'ici 2017 pour préparer une simplification du plan de bande 2M – début de bande. Une des pistes – proposée par le RSGB – est de séparer les modes « bande étroite » des modes « phonie / large bande », contrairement à ce qui est fait actuellement.

Proposition UBA – C5_9 – Actualisation du plan de bande 70cm à propos des répéteurs

Les sociétés membres n'ont pas convergé vers un point de vue commun, il est décidé d'ajourner la discussion et de mettre en place des échanges entre les VHF managers d'ici Munich 2017 pour arriver à une position qui pourrait être présentée au vote.

YOTA – Rapport d’activité

-

Promotion du hobby vers les jeunes (cible : 15 à 25 ans). Manifestations internationales chaque année sponsorisées par IARU R1. Organisé sur une semaine, activités techniques et culturelles.

-

Prochaine réunion 2016 prévue en Autriche, du 16 au 23 juillet. 110 jeunes attendus, en provenance de 27 pays différents. Parmi les activités prévues : technique, trafic, découverte du pays etc. Centré sur la découverte des nouveaux modes (DV, WSPR etc.).

-

Site web dédié : www.ham-yota.com

WRC19 – Agenda item 1.9 – Demande d’extension du 6m 52 à 54 MHz

La résolution 658 de WRC15 tenue à Genève fin 2015 soutient cette proposition et invite les différentes organisations concernées à considérer cette demande. IARU R1 se mobilise et se coordonne pour travailler en groupe et faire en sorte que cette proposition se traduise concrètement et soit adoptée au WRC19 (prévu fin octobre 2019).

Cette action doit être relayée également vers les différentes organisations « subrégionales » (CEPT, ATU, CITELE etc.). Coordinateur au niveau CEPT est PB2T.

Des argumentaires doivent être développés pour justifier cette demande de spectre supplémentaire, des premières discussions sont engagées pour consolider un argumentaire à présenter officiellement. IARU R1 demande à être tenu au courant des positions des instances de régulation nationales.

Discussions de l'après midi

Rappel important : les décisions « acceptées » au cours de cette réunion doivent ensuite être validées par le Comité Exécutif avant d'être applicables.

C5_10 : (proposée par le REF) mise en commun des arguments pour défendre nos bandes devant nos régulateurs respectifs. Cette proposition est acceptée.

C5_11 : (proposée par le REF) Refonte du plan de bande 5G7 pour avoir un segment continu « modes numériques » permettant de simplifier le déploiement de nœuds hamnet et de faciliter la coexistence avec les relais ATV. Cette proposition est acceptée. Cette modification permettra de mettre plus de faisceaux TV/Hamnet sur le même site

C5_06 : Ce point à l'ordre du jour vise à rappeler que des demandes de nouvelles allocations peuvent également être relayées via les organisations « subrégionales » telles que la CEPT par exemple. L'agenda ITU/CMR est établi très longtemps à l'avance et certaines demandes pourraient se faire plus rapidement.

C5_26 : Revoir les règles de contest IARU pour les rendre plus lisibles. Beaucoup de sujets connexes et il faudra évaluer chaque modification et leurs conséquences pour ne pas créer d'incohérences. Il est demandé de travailler à une révision en profondeur des règles de contest d'ici 2017 pour décision à Munich. Quelques décisions préliminaires sont discutées.

C5_18 : Soumission des logs pour les contests – modifications acceptées. Conséquences :

-

La soumission d'un log sous-entend que les règles du contest ont été comprises et acceptées,

-

Celui qui envoie son log est responsable de son contenu,

-

Les checks logs seront rendus publics (données personnelles non communiquées, uniquement les CALLS)

-

Les logs soumis en retard seront acceptés comme check-logs.

C5_39 : Contests VHF – « Secondary methods » - Discussions engagées également sur l'aspect « self spotting », plus que polémique. Décision acceptée telle que proposée.

C5_05 : Contests 50 MHz – Demander un locator raccourci pour les reports sur cette bande (4 digits et pas 6). Discussions « très vives » sur le sujet : sur de courtes distances, la précision est insuffisante et pourrait modifier le classement. En revanche, sur de longues distances l'erreur apportée par cette imprécision est jugée négligeable. Actuellement les locators sur 4 digits ne sont pas acceptés par le robot.

Accepté, les stations qui ne communiquent pas leur locator complet seront comptées comme au centre du carré.

Remarque annexe importante : les modifications des logiciels de traitement des logs au niveau IARU doivent rester limitées, les budgets restent contraints.

C5_23 : Extension de bande pour contest 2M VHF R1 – Cette modification suppose de raccourcir le segment CW et / ou le segment balises. Très fortes oppositions affichées par certains pour occuper les segments balises, par principe. Les différentes propositions sont rejetées. Pas de modification acceptée, même pour un contest de cette ampleur.

C5_30 : Concours « 6h » - clarification des règles – Accepté

C5_14 : Définition de ce qu'est une station « multi opérateur » : accepté – Une station « multi » est une station opérée par plusieurs opérateurs.

Traitées en même temps (même auteur et même thématique)

-

C5_13 : Restreindre la section « Single Operater Low Power » et limiter à une seule antenne.

-

C5_15 : Nouvelle catégorie : Multiple Ops, Single Antenna

Ces modifications posent problème déjà sur la définition de ce qu'est un « système antenne ». De plus, cela imposera des changements des différents robots logiciels de traitement des logs.

Définition discutée en séance de « antenna system » :

Un système antenne est une antenne directionnelle unique ou bien un groupe composé d'un ensemble d'antennes directionnelles, groupées pour maximiser le gain dans une direction donnée (toutes les antennes du groupement pointent dans la même direction)

Dans un premier temps, l'assemblée décide de se prononcer sur la création ou non de nouvelles catégories. Cette proposition est adoptée au vote.

Dans un second temps est mis au vote la création des catégories « Single Op / Single Antenna » et « multi-op / single antenna ». Cette décision est acceptée

C5_30 : La proposition demande de durcir les conséquences de l'utilisation des 'moyens détournés' (« secondary methods ») pour solliciter des contacts (self-spotting) ou confirmer les détails du contact (via chatroom, etc.). La proposition demande de disqualifier complètement le concurrent et pas seulement de rejeter une entrée du log.

Pas voté, retiré de l'ordre du jour et reportée à 2017. Il est demandé de reformuler ou de proposer une alternative.

C5_33 : Envoi des certificats directement aux vainqueurs des concours par système automatique, Accepté

C5_12 : Proposition de mise à jour des spécifications du format d'échange EDI pour rajouter le détail de la QRG utilisée. Cette proposition ne concerne pas de besoin identifié à court terme, mais plutôt de prévoir une extension « future ». Cette demande supposerait de revoir les programmes de génération des logs et aussi les robots. Très fortes oppositions de principe à cette demande.

Refusée.

C5_21 : recommandation pour remise à plat des abréviations des différentes sections possibles pour le format EDI. Entraînera la création d'une révision (nouveau format). Les logiciels de concours devront évoluer pour bien prendre en compte ces évolutions. Proposition de diffuser cette recommandation dans la prochaine Newsletter C5.

C5_22 : Rendre clairs et transparents les modalités de fonctionnement des outils automatiques de contrôle des logs, par l'ajout de sections spécifiques dans le VHF Handbook et éventuellement par création de groupes de travail spécifiques sur le sujet. Accepté.

C5_28 : Mise à jour des formats de publication des résultats. Accepté.

C5_29 : Possibilité d'exporter les résultats des contests IARU dans des formats permettant la reprise dans d'autres logiciels (vers PDF, Excel etc...). Concerne les robots IARU uniquement. Accepté.

Deuxième journée – Début à 8h30

C5_34 : Planning de migration des balises 50 MHz dans la bande 50.4 -> 50.499 MHz

Sur demande de l'ARI, un point d'avancement de la migration des balises 50 MHz est présenté en séance par le RSGB qui pilote cette action. Une bonne partie des balises a migré en Région 1. Est également présenté une carte des émetteurs TV encore actifs dans le monde en 50 MHz qui pourraient également servir en complément des stations amateur. Les sociétés sont invitées à continuer l'effort de migration conformément au nouveau plan de bande (à noter : France métropolitaine : ok).

Pas de décision particulière sur ce point. La migration doit continuer.

C5_27 : Nouvelles modulations et définition des segments de bande

Le nettoyage du VHF manager handboook doit continuer pour être plus lisibles par tous. Quelques portions de bande restent marquées « FAX », « RTTY » etc.

La rédaction du document – dans sa forme actuelle – des plans de bande liste quels sont les modes autorisés et une interprétation un peu rapide pourrait laisser sous-entendre que les modes qui ne sont pas listés explicitement ne sont pas autorisés. Cet aspect est perçu comme une limite à l'innovation et à l'expérimentation de nouvelles techniques.

Cette proposition vise à rendre plus générique la description des modulations autorisées de façon à ne pas limiter les usages ou les expérimentations.

Pas de décision prise en séance, la discussion doit continuer.

C5_24 : Demande de précisions sur les intentions du VHF manager Handbook. Le document ne définit pas clairement « à quoi il sert » et « à qui il est destiné ».

Il est rappelé que ce document est maintenant de plus en plus consulté ou cité par les régulateurs, mais qu'il est avant à l'origine été rédigé pour les différents VHF managers pour servir de guide à l'établissement des plans de bande et les spécifications techniques, complété des « variations » ou « spécificités » nationales (exemple FR : shifts spécifiques). Il est également rappelé que les plans de bande sont établis pour garantir l'accès dans les meilleures conditions aux différents usagers des bandes, en minimisant les interférences.

En particulier les parties « concours » etc. pourraient être séparées.

Une proposition de réorganisation du document est discutée, le nouveau document pourrait se structurer comme suit :

-

Une section « plans de bande »,

-

Une section « concours »,

-

Une section « Techniques nouvelles / techniques émergentes »

Le document « version 7.0 » (dernière version à date) reste la référence pendant la mise au point d'une nouvelle version, à organiser différemment.

Le Chairman du comité C5 prend l'action de proposer cette nouvelle structure pour Munich 2017. La partie « plan de bandes » sera en particulier supprimée du site IARU. Seul le doc PDF fera référence. Il est en effet important qu'une seule et unique version de ce document de base, souvent utilisé par les régulateurs, soit diffusée pour minimiser les risques d'incohérence.

La remise à plat du handbook est un travail important, en particulier parce que le document n'est plus seulement à « usage interne », mais devient également un document consulté par les régulateurs des différents pays. A plusieurs reprises il a été signalé qu'il fallait rester vigilant sur l'image que l'on pouvait donner via ce Handbook.

C5_25 : Problème des points de contact « IARU » et des adresses mails personnelles qui ne sont pas maintenues à jour quand il y a un changement d'affectation.

Il est recommandé d'utiliser des adresses génériques (fonction@societe_membre_iaru.xxx) à la place d'adresses personnelles. De même pour les sites web divers, qui devraient être des sous domaine des sites IARU.

Le C5 propose que la base de cette proposition soit communiquée au Comité Exécutif IARU pour approbation et action. Voté à l'unanimité.

C5_31 : Mailing listes « vhf managers » et « IARU contests »

Les différentes nominations de VHF Manager ou Microwave Manager ne sont pas toujours répercutées correctement dans les listes de diffusion IARU du comité C5. La liste de diffusion doit être remise à jour et L'IARU prendra en charge la gestion technique de la liste constituée.

C5_02 : Point sur les actions en cours suite aux décisions prises à la Conférence Générale de Varna

-

Coordination relais : trop peu de pays ont communiqué leurs listes à jour,

-

Différentes propositions de mise à jour du site Web IARU, section « c5 » en particulier,

-

Le site web de l'IARU en général, tout comme la partie C5, à besoin de remise au propre et d'uniformité.